

Dérogations mineures à des règlements d'urbanisme

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 7 mars 2023** à **19 h 00**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur des demandes de dérogation mineure aux dispositions des règlements ci-après identifiés :

District électoral de la Madeleine

La nature de la dérogation demandée vise à implanter un escalier en cour avant d'une résidence multifamiliale et à aménager une aire de stationnement qui ne serait pas conforme aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Distance minimale à respecter entre un accès au bâtiment principal (galerie) et la ligne de terrain avant	Normatif (2021, chapitre 126) Zone RES-4159	2 mètres	1,08 mètre
Largeur minimale de l'accès à l'aire de stationnement à double sens		6 mètres	4,12 mètres
Largeur minimale de l'allée de circulation		6 mètres	4,83 mètres
Longueur minimale de la surlargeur de manœuvre		6 mètres	4,83 mètres

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 3 013 306 du cadastre du Québec. Il est situé aux 10 / 10A de la rue Dorval.

District électoral de Sainte-Marthe

La nature de la dérogation demandée vise à aménager une aire de stationnement dans la cour avant d'une résidence qui ne serait pas conforme aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Distance minimale à respecter entre une case de stationnement et la façade avant du bâtiment principal	Normatif (2021, chapitre 126) Zone RES-5009	1 mètre	0,7 mètre

Distance minimale à respecter entre l'aire de stationnement et la ligne de terrain latérale (nord-est)		0,6 mètre	0,4 mètre
--	--	-----------	-----------

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 2 302 567 du cadastre du Québec. Il est situé aux 1038 / 1042 de la rue Notre-Dame Est.

District électoral de Sainte-Marthe

La nature de la dérogation demandée vise à créer le futur lot 6 556 781 du cadastre du Québec où se trouve un bâtiment, à même une partie du lot 2 301 158 dudit cadastre, qui ne serait pas conforme à la disposition réglementaire suivante :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Profondeur minimale d'un lot desservi	Normatif (2021, chapitre 126) Zone RES-4186	30 mètres	25,89 mètres

L'immeuble affecté par cette demande est une partie du lot 2 301 158 – qui sera incessamment loti pour former le lot connu sous le numéro 6 556 781 du cadastre du Québec. Il est situé aux 473 / 475 du boulevard Sainte-Madeleine.

District électoral de Sainte-Marthe

La nature de la dérogation demandée vise à démolir le garage existant et à construire une résidence trifamiliale sur le futur lot 6 556 782 du cadastre du Québec, créé à même une partie du lot 2 301 158 dudit cadastre, qui ne serait pas conforme à la disposition réglementaire suivante :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Profondeur minimale d'un lot desservi	Normatif (2021, chapitre 126) Zone RES-4186	30 mètres	22,86 mètres
Superficie minimale d'un lot desservi		540 mètres carrés	452,7 mètres carrés
Marge de recul arrière minimale du bâtiment principal		6 mètres	5,1 mètres
Proportion minimale du couvert végétal en cour avant		50 %	38 %
Distance minimale à respecter entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal		1 mètre	0,5 mètre

L'immeuble affecté par cette demande est une partie du lot 2 301 158 – qui sera incessamment loti pour former le lot connu sous le numéro 6 556 782 du cadastre du Québec. Il est situé en bordure de la rue Sainte-Julienne, adjacent aux 473 / 475 du boulevard Sainte-Madeleine.

Toute personne intéressée par l'une ou l'autre de ces demandes pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur chacune de celles-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 18 février 2023

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002